



EUROPEAN HEALTHCARE FRAUD
& CORRUPTION CONFERENCE

*Lutte contre la fraude
et la corruption dans
les systèmes de santé en
Europe*

*Déclaration européenne sur la fraude et
la corruption dans les systèmes de
santé*



AGIS 2004

Avec le soutien du Programme AGIS
Commission européenne – Direction européenne de la justice et des affaires
intérieures

In tro duction

Les ressources mises à la disposition des services de soins de santé ne doivent pas être détournées par la fraude et la corruption. Ceux qui approuvent cette déclaration se sont engagés à collaborer pour réduire les pertes engendrées par la fraude et la corruption dans les systèmes de santé publics et privés.

Les systèmes de santé européens pourraient bénéficier d'avantages réels et concrets grâce à l'introduction de mécanismes efficaces visant à réduire les pertes dues à la fraude et à la corruption. Cela s'est d'ailleurs vérifié dans certains Etats membres qui ont d'ores et déjà adopté des solutions innovantes pour lutter contre le problème de la fraude et de la corruption dans les systèmes de santé.

A travers la promotion des opportunités, la collaboration, le partage de bonnes pratiques et la création de normes de travail communes, ceux qui souscrivent à cette déclaration entendent améliorer les systèmes de santé européens en réduisant les pertes dues à la fraude et à la corruption, ce qui permettra de réaliser des économies et d'engendrer des avantages sociaux par la délivrance plus efficace de soins aux patients.

Objectifs

Ceux qui adhèrent à cette déclaration ont convenu des objectifs suivants :

- Introduire une véritable **CULTURE ANTI-FRAUDE ET ANTI-CORRUPTION** au sein des systèmes de santé et parmi les prestataires de services, les prestataires de soins de santé, les contribuables, les usagers des systèmes de santé et enfin parmi tous les résidents de l'Union européenne. Au premier plan de cet objectif, une prise de conscience de l'importance de la lutte contre la fraude et la corruption dans les systèmes de santé et le rôle et la

responsabilité de chacun. Cet objectif progressera à travers la prise de conscience grandissante de ce problème.

- Utiliser toutes les ressources publicitaires possibles pour **DISSUADER** celles et ceux qui ont l'intention de se livrer à des actes de fraude ou de corruption dans les systèmes de santé.
- Utiliser des systèmes de **PREVENTION** efficaces afin de faire échouer toute tentative de fraude ou de corruption.
- Utiliser des systèmes de **DETECTION** capables d'identifier rapidement les activités de fraude et de corruption dans les systèmes de santé.
- Ouvrir une **ENQUETE** professionnelle dans tous les cas de fraude et de corruption, découverts ou suspectés dans les systèmes de santé.
- Appliquer, lorsque la fraude ou la corruption dans les systèmes de santé a été prouvée, des **SANCTIONS** appropriées – pénales, civiles et/ou disciplinaires. Imposer des sanctions multiples, selon les cas.
- Demander **REPARATION** à hauteur des sommes détournées et les réallouer aux services auxquels elles étaient destinées.
- Créer une norme européenne commune de **MESURE DU RISQUE** (chiffres de base), avec des exercices de suivi annuels afin de mesurer les résultats obtenus en termes de réduction des pertes attribuées à la fraude et à la corruption au sein de l'Union européenne.

Engagements

Suite à la conférence de l'EHFCC de 2004, les états adhérant à cette déclaration travailleront en étroite collaboration par le biais des initiatives suivantes :

- Faire connaître les résultats obtenus en termes de réduction des pertes attribuables à la fraude et à la corruption au sein des systèmes de santé de chaque Etat membre.
- Mettre en place un système de communication permettant de partager et de signaler aux autres Etats membres les types et méthodes d'activités frauduleuses.

- Informer la Commission européenne et le Haut comité de la santé publique des résultats et retombées de cette conférence et leur demander d'inclure des activités de lutte contre la fraude et la corruption dans leur programme de coopération en matière de soins de santé.
- Organiser une conférence européenne annuelle sur la fraude et la corruption dans les systèmes de santé afin de signaler et de partager les informations sur l'évolution de la situation.
- Echanger des informations sur la façon d'adapter les systèmes de prestation de service et les procédures transactionnelles afin de combattre activement la fraude et la corruption dans les systèmes de santé.

Les Etats souscrivant à cette déclaration jugent également nécessaire la création d'un Office européen de lutte contre la fraude et la corruption dans les systèmes de santé (European Healthcare Fraud and Corruption Office - EHFCO). Cet office, à but non lucratif, servira de centre d'excellence en matière de lutte contre la fraude et la corruption. Avant la conférence de 2005, le EHFCO dirigera la mise en place d'un tel travail et sera chargé en particulier de :

- Créer un site Internet sécurisé afin de rendre compte de l'évolution du travail au vu des objectifs susmentionnés. Ce site servira de point de référence international. Les personnes impliquées dans la lutte contre la fraude et la corruption auront accès à des rubriques protégées par mot de passe, en vue d'échanger des informations et des idées.
- Diffuser des informations et des exemples de meilleures pratiques aux organismes compétents au sein des Etats membres.
- Organiser des échanges auxquels participeront les personnels avec leurs homologues européens pour promouvoir l'apprentissage et le partage d'informations.
- Rechercher les méthodes les plus efficaces et les meilleurs montages juridiques afin de réduire le plus rapidement possible la fraude et la corruption dans les systèmes de santé.
- Insister sur l'engagement visant à réduire la fraude et la corruption dans le secteur de la santé et autres secteurs liés et encourager l'échange d'expériences et d'informations.
- S'assurer que les normes professionnelles les plus strictes sont satisfaites dans ce domaine. L'EHFCO introduira un ensemble de

contrôles de bienséance de tous les spécialistes impliqués dans la lutte contre la fraude et la corruption au sein de l'Union européenne.

- Proposer une méthode commune de suivi de l'évolution et des résultats obtenus en matière de lutte contre la fraude et la corruption, laquelle sera étudiée et votée lors de la conférence de 2005.
- Etudier le potentiel d'un format destiné à dispenser une formation professionnelle commune et un système d'accréditation des spécialistes impliqués dans la lutte contre la fraude et la corruption, lequel sera soumis à approbation lors de la conférence 2005.